



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006-2007 DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

Contexte légal et administratif

Le Fonds québécois d'initiatives sociales a été institué à la suite de l'adoption, en décembre 2002, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable de l'application de la Loi, est le ministre responsable de l'administration de ce fonds. Toujours en vertu de cette loi, le Fonds québécois d'initiatives sociales a assumé les droits et les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dévoilé le 2 avril 2004, présente le Fonds québécois d'initiatives sociales comme un outil permettant de soutenir les stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les orientations et les normes du Fonds ont été confirmées et adoptées par le gouvernement le 28 juillet 2004.

Le Fonds québécois d'initiatives sociales est administré par la Direction du soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales qui relève directement du Bureau du sous-ministre.

Orientations guidant l'utilisation et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales

Les orientations du Fonds québécois d'initiatives sociales prévoient le financement des ententes conclues par le ministre avec des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale, relatives à la planification stratégique et à la réalisation des plans d'action concertés de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces ententes permettent aux partenaires de soutenir des projets visant les objectifs du Fonds et respectant ses orientations. Elles prévoient également le financement de la conception et de l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que des recherches associées à l'atteinte des buts de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Fonds québécois d'initiatives sociales peut intervenir sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte des planifications stratégiques régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, acceptées par le ministre responsable de l'administration du Fonds, de même que des plans d'action locaux préparés dans les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes. Le Fonds québécois d'initiatives sociales soutient principalement les projets et les interventions dans les territoires à forte concentration de pauvreté. Il s'adresse aux personnes et aux familles qui vivent une situation de dénuement, de pauvreté ou d'exclusion sociale, par l'intermédiaire des projets financés directement par le ministre ou dans le cadre de la réalisation des ententes conclues par le ministre avec les partenaires. Les organismes admissibles à un financement du Fonds québécois d'initiatives sociales sont les organismes à but non lucratif incorporés, les organismes municipaux et les MRC.

Ressources financières

Les revenus du Fonds québécois d'initiatives sociales, en 2006-2007, lui viennent de crédits gouvernementaux. Ces revenus ont été de 5,7 millions de dollars. De plus, 2,2 millions de dollars proviennent de l'excédent cumulé au 31 mars 2006. En 2006-2007, une somme de 0,5 million de dollars a été consacrée à l'administration du Fonds. Les frais d'administration représentent un peu plus de 6 % du budget.

Enfin, l'excédent cumulé, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2007, est établi à près de 2,5 millions de dollars. Ces fonds sont reportés à la prochaine année financière.



Contributions accordées dans le cadre de l'approche territoriale

Ville de Montréal

Le Fonds québécois d'initiatives sociales verse une somme annuelle de cinq millions de dollars à la Ville de Montréal pour la mise en œuvre de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet investissement s'inscrit dans le cadre d'une entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui fait elle-même partie du Contrat de ville de Montréal 2003-2007. Jusqu'à maintenant, le Ministère a contribué pour un montant total de 17,5 millions de dollars. Il est à noter qu'une nouvelle entente administrative, d'une durée de deux ans, a été signée en février 2007 entre le Ministère et la Ville de Montréal.

Durant l'année financière 2006-2007, la Ville de Montréal¹⁰ a, dans le cadre de cette entente, réparti les 2,5 millions de dollars versés en février 2007 entre 18 arrondissements de Montréal et 5 municipalités reconstituées qui comportent des zones à forte concentration de pauvreté. Un versement de 2,5 millions de dollars prévu en avril 2007 complètera le soutien financier du Fonds québécois d'initiatives sociales à cette entente pour l'année 2007.

Cette entente conclue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal permet d'intervenir dans des zones prioritaires selon une approche locale et concertée et de soutenir des projets locaux d'intervention ou des projets qui touchent l'ensemble du territoire. Ces projets visent notamment à aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu en les soutenant dans leur démarche d'intégration, à diminuer les problèmes sociaux propres à une grande ville, tels que l'itinérance, la prostitution et la toxicomanie, puis à offrir aux jeunes une solution de remplacement à l'assistance-emploi.

Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie

Grâce à l'entente ayant cours entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, celle-ci a poursuivi la réalisation du plan d'action local élaboré en fonction des priorités du milieu, en soutenant divers projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En 2006-2007, la municipalité régionale de comté a soutenu onze projets.

Municipalité régionale de comté de Témiscouata

Grâce à l'entente ayant cours entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la municipalité régionale de comté de Témiscouata, celle-ci a poursuivi la réalisation du plan d'action local élaboré en fonction des priorités du milieu, en soutenant divers projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En 2006-2007, la municipalité régionale de comté a soutenu 17 projets.

Contributions versées dans le cadre de la Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Année 2004-2005

La Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Année 2004-2005 a été une mesure ponctuelle et non récurrente s'adressant aux personnes et aux familles qui vivent en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour l'année 2004-2005, un total de cinq millions de dollars a été versé aux organismes dont les projets avaient été retenus. Un solde de 200 009 \$ a été versé aux organismes en 2006-2007.

10. L'année financière de la Ville est l'année civile.

Contributions versées afin de soutenir des projets structurants de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Club des petits déjeuners du Québec

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement a conclu, pendant l'été 2004, une première entente d'une durée de deux ans avec le Club des petits déjeuners du Québec. Cette entente de quatre millions de dollars, qui s'est terminée en 2006, a été répartie entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2,7 millions de dollars), le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Une nouvelle entente, qui se terminera le 30 juin 2007, a été signée en octobre 2006. La contribution du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 1,2 million de dollars pour la durée de cette entente et 600 000 \$ ont été versés par le Fonds québécois d'initiatives sociales en 2006-2007.

Rappelons que le Club des petits déjeuners du Québec est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à offrir aux enfants un petit déjeuner complet et nutritif dans les écoles primaires et secondaires en milieu défavorisé, tout en leur facilitant l'accès à des outils consacrés à leur réalisation personnelle, et ce, en collaboration avec des partenaires qui s'engagent à contribuer au bien-être des enfants. Les déjeuners sont servis dans les locaux des écoles avant l'heure des classes.

Entente de partenariat entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la prévention de la pauvreté chez les enfants et leur famille

La Fondation Lucie et André Chagnon est la plus importante fondation privée au Canada. L'un des axes prioritaires de l'action qu'elle entend mener est la prévention de la pauvreté auprès des enfants et de leur famille.

Une entente de principe d'une durée de cinq ans a été signée par les parties en décembre 2004. Cette entente vise à enrayer de façon préventive la pauvreté des enfants, au moyen d'une approche globale auprès des parents et des enfants, et ce, à un stade précoce, c'est-à-dire de la conception à six ans. Le principal objectif est de faire en sorte que les enfants soient au même niveau de développement que la moyenne québécoise au moment d'entreprendre leur parcours scolaire. La Fondation et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont convenu d'une première contribution de cinq millions de dollars chacun.

À la suite de la signature de l'entente de principe, une entente administrative a également été signée. Celle-ci a permis de soutenir un premier projet appelé Centre Premier Berceau, géré par Autonomie Jeunes Familles, corporation à but non lucratif dirigée par un conseil d'administration qui est formé de représentantes et de représentants du gouvernement ainsi que de la Fondation Lucie et André Chagnon. Ce projet a pour principal objectif d'intervenir rapidement auprès des jeunes femmes enceintes, clientèle prioritaire, et des familles en attente de leur premier enfant et venant des milieux défavorisés, principalement dans l'Est de Montréal. Les services offerts sont les suivants : psychothérapie individuelle, conjugale et familiale, suivi de grossesse, aide au cheminement scolaire, ateliers psychoéducatifs, ateliers de création, centre d'activités parents-poupon, soutien psychosocial. Dans le cadre de cette entente, le Ministère a versé un million de dollars en 2006-2007.

Sécurité alimentaire Estrie

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère s'est engagé, sur une période de trois années, à compter de 2004-2005, à soutenir la consolidation des services et des activités de douze organismes de la région de l'Estrie, actifs dans le domaine de la sécurité alimentaire. Cette entente a été conclue par l'entremise du Fonds québécois d'initiatives sociales et l'engagement totalise 300 000 \$.



En 2006-2007, la contribution de ce fonds a été de 112 166 \$. Il a été convenu, avec les organismes, que le soutien financier du Fonds québécois d'initiatives sociales s'étalerait sur une période de quatre ans plutôt que de trois, sans toutefois que la contribution totale initialement prévue en soit affectée. La période de l'entente sera ainsi prolongée d'une année et se terminera à la fin de l'année 2007-2008.

Les services visés comportent notamment des activités de récupération et de dépannage alimentaire, de popote roulante, de cuisines collectives, de groupes d'achats et de comptoir familial afin de mieux combattre l'insécurité alimentaire des personnes et des familles démunies. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, la Ville de Sherbrooke et Bell Canada.

Projet pilote Emploi de solidarité

Dans le but d'expérimenter une nouvelle approche visant l'intégration au travail de personnes très éloignées du marché du travail, le Fonds québécois d'initiatives sociales a subventionné, en 2006-2007, la poursuite de la réalisation du projet pilote Emploi de solidarité du Centre d'organisation mauricien de services d'éducation populaire (COMSEP) de Trois-Rivières. Ce projet d'une durée de 28 mois et prévoyant, au départ, accueillir 26 participants a débuté en juillet 2005. Le coût total du projet était estimé à 725 000 \$. Le montant déboursé, en 2006-2007, est de 170 250 \$.

Cette expérimentation permet à 20 participantes ou participants de s'engager graduellement dans un parcours d'insertion professionnelle, sur une période de 26 mois. Une première étape a consisté à recruter les personnes participantes et les entreprises et à bâtir les divers outils nécessaires à la bonne marche du projet en concertation avec les instances régionales et locales d'Emploi-Québec. Les personnes participantes ont reçu une formation de deux mois leur permettant d'occuper un emploi salarié durant 24 mois. Il a été convenu que six participants d'un précédent projet du COMSEP se joindraient au projet.

Une évaluation de l'expérience est actuellement menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de tirer les enseignements pertinents pour ce type d'intervention.

Cette nouvelle expérimentation contribue à la réalisation de la mesure 1.12 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en ce qui concerne l'innovation liée au soutien à l'insertion socioprofessionnelle et à l'accompagnement à long terme pour des personnes ayant des limitations importantes à l'emploi.

Évaluation

En 2006-2007, plusieurs évaluations ont été amorcées, se sont poursuivies ou ont pris fin au regard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'une portait sur les processus liés aux deux projets pilotes des municipalités régionales de comté de La Haute-Gaspésie et de Témiscouata. Une autre évaluation concerne la démarche et les résultats du volet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du contrat de ville entre le Ministère et la Ville de Montréal, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des processus liés à la revitalisation urbaine intégrée (l'équivalent de l'approche territoriale intégrée en milieu urbain), à l'évaluation des processus combinés de lutte contre la pauvreté (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) et du programme Renouveau urbain du ministère des Affaires municipales et des Régions. D'autres volets d'évaluation touchent les effets de certains projets mis en œuvre. Le projet Centre Premier Berceau est évalué conjointement par le Ministère et la Fondation Lucie et André Chagnon. Pour le Ministère, le but général de l'évaluation est de tirer profit des pratiques en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Enfin, l'évaluation du projet pilote Emploi de solidarité du Centre d'organisation mauricien de services d'éducation populaire a débuté en 2006-2007 et se poursuit en 2007-2008.